

Société de commissariat aux comptes
3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 SAINT-FOY-LES-LYON

Centre social Bonnefoi
Association loi 1901

5 rue Bonnefoi
69003 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'attention des adhérents du Centre social Bonnefoi,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association pour la gestion du centre social Bonnefoi relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels au chapitre « Changements comptables ».

IV. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier :

- La concordance des subventions d'exploitation, concours publics et autres contributions financières accordées à l'association avec les éléments contractuels et le rattachement au bon exercice.
- L'estimation des prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte Foy Les Lyon, le 9 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

2S AUDIT

Christian BORRIONE

- BILAN ACTIF -

CENTRE SOCIAL BONNEFOI

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	10 677	10 677		859
Autres immobilisations incorporelles	2 093	2 093		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	20 417	10 918	9 500	11 364
Autres immobilisations corporelles	77 759	60 482	17 276	23 948
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	775		775	775
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	111 721	84 170	27 551	36 945
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés	111 579		111 579	78 178
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	8 268		8 268	4 052
Charges constatées d'avance				
Valeurs Mobilières de Placement	59 994		59 994	59 994
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	302 605		302 605	348 380
TOTAL ACTIF CIRCULANT	482 445		482 445	490 604
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF	594 166	84 170	509 996	527 549

*Modèle Association

- BILAN PASSIF -

CENTRE SOCIAL BONNEFOI

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	13 386	13 386
Total Fonds propres sans droit de reprise	13 386	13 386
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	50 000	50 000
Report à nouveau	253 547	259 462
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-26 515	-5 916
Situation Nette (sous-total)	290 418	316 932
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	11 246	15 341
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	301 664	332 273
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	22 189	37 000
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	22 189	37 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	11 239	12 012
TOTAL PROVISIONS	11 239	12 012
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 053	17 934
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	85 513	74 448
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13 177	13 730
Produits constatés d'avance	58 162	40 152
TOTAL DETTES	174 905	146 264
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	509 996	527 549

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

CENTRE SOCIAL BONNEFOI

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	5 880	5 050
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services	293 601	278 295
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	515 350	512 445
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	2 258	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	773	14 371
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	14 811	
Autres produits	3 210	786
Total des produits d'exploitation (I)	835 883	810 948
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	157 217	162 600
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	27 544	22 011
Salaires	514 217	474 265
Cotisations sociales	153 393	128 098
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 294	10 090
Dotations aux provisions		12 012
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		15 500
Autres charges	2 494	1 618
Total des charges d'exploitations (II)	865 159	826 194
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-29 276	-15 246

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

CENTRE SOCIAL BONNEFOI

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 289	4 066
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	3 289	4 066
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)		
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	3 289	4 066
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-25 987	-11 180
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)		5 384
Charges Exceptionnelles (VI)		119
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		5 264
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	528	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	839 172	820 398
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	865 687	826 313
EXCEDENT OU DEFICIT	-26 515	-5 916
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	69 559	98 896
Bénévolat		
TOTAL	69 559	98 896
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	69 559	98 896
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	69 559	98 896

*Modèle Association

CENTRE SOCIAL BONNEFOI

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 509 996€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit comptable de -26 515€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 et ANC n° 2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

CHANGEMENTS COMPTABLES

L'application du règlement ANC 2023-03 a conduit à enregistrer des changements de méthodes comptable, avec impact sur différents postes. Le détail significatif de l'application prospective de cette nouvelle réglementation figure ci-dessous.

- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat.
 - En 2025, comptabilisation en résultat d'exploitation (ligne « concours publics et subventions » du compte de résultat).
 - En 2024, comptabilisation en résultat exceptionnel (ligne « Sur opération de gestion » du compte de résultat)
- Suppression des transferts de charges.
 - Les remboursements des frais de personnel (Indemnité journalière Sécurité Sociale, prévoyance, remboursement formations) sont comptabilisés au crédit des charges du personnel.
 - Les refacturations de personnel ou de frais sont comptabilisés en ventes de prestations de services.
 - Les remboursements d'assurance sont comptabilisés en autres produits.
- Formation du personnel.
 - En 2025, comptabilisation sur la ligne « Charges sociales » du compte de résultat.
 - En 2024, comptabilisation sur la ligne « Autres achats et charges externes » du compte de résultat.

Postes	Année 2025	Année 2024
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	4 095	4 327
Transfert de charges		
• Remboursement des frais de personnel	0	1 054
• Remboursement de formations	3 044	13 317
• Remboursement d'assurance	3 207	
Formation du personnel	3 850	7 737

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

L'association a pour but de gérer les moyens financiers, matériels et humains du Centre social Bonnefoi, de définir le projet social de l'association et de le mettre en œuvre dans le respect des besoins de la population du territoire et de la charte des valeurs fondatrices de l'association, de favoriser les initiatives habitantes, la dynamique associative locale et le développement social et culturel de la Guillotière.

Les activités proposées par l'association sont notamment l'accueil des enfants et des adolescents en ALSH, des activités hebdomadaires pour les adultes et enfants.

Pour mener à bien ses actions l'association fait appel à des salariés et des bénévoles.

Les ressources de l'association proviennent essentiellement de subventions publiques, de prestations de services de la CAF et de participations des adhérents.

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

• État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations Incorporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Autres Immobilisations incorporelles	12 770	-	-	-		12 770
Installations techniques, matériels et outillages industriels	20 417					20 417
Installations générales, agencements, aménagements divers	5 916	-		-		5 916
Matériel de bureau et informatique, mobilier	70 942	-	900	-		71 842
Autres Immobilisations financières	775	-	-	-	-	775
Total Général (I + II + III)	110 820	-	900	-		111 720

Méthode d'amortissements et de dépréciations :

- Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur Début D'exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur Fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	11 911	859		12 770
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	9 054	1 864		10 918
Inst. générales, agencts, amén. divers	4 224	740		4 964
Matériel de bureau et inform., mobilier	48 686	6 832		55 518
Total Général	73 875	10 295		84 170

Autres immobilisations incorporelles :

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Catégorie	Mode	Durée
LOGICIELS	Linéaire	1 à 3 ans

Evaluation des immobilisations corporelles :

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements :

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	8 ans
Installations techniques	Linéaire	4 à 8 ans
Matériels et outillages	Linéaire	4 à 8 ans
Matériel de bureau/informatique	Linéaire/Dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Évaluation des créances et des dettes :

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	775	775	
Autres créances clients	111 579	111 579	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Débiteurs divers	8 268	8 268	
Charges constatées d'avance	-	-	-
Totaux	120 622	120 622	-
Prêts accordés en cours d'exercice	-		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-		

Évaluation des valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros :

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir :

- Remboursements formations : 2 444 €

Total = 2 444 €

Charges à payer :

- Frais bancaires/ANCV/CESU : 163€

- EDF/GDF/EAU : 939€

- Prestataires extérieures : 311€

- Honoraires Commissaires aux comptes : 2 952€

- Honoraires comptables : 1 696€

- Formations : 1 972€

- Provision Congés Payés + charges sociales : 42 532€

- Indemnités CDD + Récup H : 4 602€

Total = 55 167€

Charges constatées d'avance :

Néant

Produits constatés d'avance :

- PCA Subventions : 58 121€

- PCA activités adhérents : 41€

Total = 58 162€

Informations sur les postes du passif du bilan :

Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Début exercice	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Fin Exercice
Fonds propres sans droit de reprise	13 386				13 386
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	50 000				50 000
Report à nouveau	259 462	- 5 916			253 547
Excédent ou déficit de l'exercice	-5 916	5 916		26 515	-26 515
Situation nette	316 932	-		26 515	290 418
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	15 341			4 095	11 246
Provisions réglementées	-				-
TOTAUX	332 273	-		30 610	301 664

Résultat de L'exercice :

Détermination du Résultat Effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat Comptable	-26 515	-5 916
Reprise du Résultat antérieur		
Excédent ou Déficit effectif Global	-26 515	- 5 916
Dont résultat effectif sous gestion propre	- 26 515	- 5 916
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée		

Information sur les fonds dédiés :

♦ Subventions :

Tableau de variation des fonds dédiés issue de Subventions:

Projets	Ouverture	Report	Utilisations		Transfert	A la clôture	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
ALAE 2018	15 000					15 000	15 000
ASSO BIEN VIEILLIR 2022	6 500					6 500	6 500
CONSEIL CITOYEN 2024	1 000		311			689	
MONCEY 2024	2 500		2 500			0	
NUMERIQUE SENIOR 2024	12 000		12 000			0	
...							
TOTAUX	37 000		14 811	-	-	22 189	21 500

Informations sur les subventions d'investissement :

	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde Clôture
Subventions Investissement	25 265		5 000	20 265
Quote-part virées au résultat	9 924	4 095	5 000	9 019

Informations sur les provisions pour risques et charges :

- Passifs et provisions :

Provisions :

Provisions	Solde à L'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la Clôture
Réglementées	-	-	-	-
Pour Risques				
Pour pensions et obligations similaires	12 012		773	11 239
Pour impôts	-	-	-	-
Pour renouvellement des immos	-	-	-	-
Pour gros entretiens et grandes révisions	-	-	-	-
Autres provision pour charges	-	-	-	-
Total	12 012		773	11 239

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	18 053	18 053	-	-
Dettes fiscales et sociales	85 513	85 513	-	-
Autres Dettes	13 177	13 177	-	-
Produits constatés d'avance	58 162	58 162	-	-
Totaux	174 905	174 905	-	-
Emprunts souscrits sur l'exercice	-			
Emprunts Remboursés sur l'exercice	-			
Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-			

Informations sur les postes du compte de résultat :

Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations :

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale. Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

Information sur les ressources de l'exercice :

Informations relatives aux contributions volontaires en nature :

Les contributions sont valorisées à partir des documents transmis par la Ville de Lyon(69 559€).

Elles correspondent à des salaires et charges de personnel mis à disposition, des valeurs locatives pour les locaux et des frais réels pour les autres dépenses.

Précisions sur les opérations exceptionnelles :

	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	1 057
Produits sur Exercices Antérieurs	-	-
Produits sur Cessions d'actifs	-	-
Quote part de subventions virée au résultat	-	4 327
Autres produits exceptionnels	-	-
Reprises sur provisions	-	-
Transferts de charges exceptionnels	-	-
Total produits exceptionnels	-	5 384
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges sur exercices antérieurs	-	-
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	-	-
Autres Charges exceptionnelles	-	-
Dotations amortissements et provisions exceptionnelles	-	119
Total charges exceptionnelles	-	119
Résultat exceptionnel		5 264

Rémunération des dirigeants :

L'association ne rémunère pas ses dirigeants bénévoles dans le cadre de leur mandat social.

La rémunération du personnel de direction, cadre salarié, n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

Autres informations :

Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes :

Honoraires Commissaires aux comptes	CAC 1
Mission de contrôle légal des comptes	4 920
Autres prestations	
TOTAUX	4 920

Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan :

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie :

Catégorie	Effectif Moyen
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	15
Ouvriers	
TOTAL	16

Subventions d'investissement				
Libellés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation exercice	Diminution exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
- Etat				
- Région				
- Métropole				
- Ville	9 213			9 213
- CAF	16 052		5 000	11 052
- Autres :				
- Autres :				
Sous-total	25 265		5 000	20 265
Quotes-parts virées au résultat :				
- Etat				
- Région				
- Métropole				
- Ville	1 158	1 590		2 748
- CAF	8 766	2 505	5 000	6 271
- Autres :				
- Autres :				
Sous-total	9 924	4 095	5 000	9 019
TOTAL	15 341	-4 095		11 246

Les subventions d'exploitation et prestations de services par financeur

Tableau des subventions d'exploitation et des P.S. par financeur				
Libellés	Montant comptabilisé en 2025	Montant comptabilisé en 2024	Variation	
			Montant	%
Subventions de l'Etat				
- affectées à un projet	71 937	20 000	51 937	259,69%
- non affectée (contrats aidés)		500	-500	-100,00%
Sous total	71 937	20 500	51 437	2,51
Subventions de la région				
- affectées à un projet				
- non affectée				
Sous total				
Subventions du département				
- affectées à un projet				
- non affectée				
Sous total				
Subventions de la Métropole				
- affectées à un projet	3 500	15 488	-11 988	-77,40%
- non affectée	7 500	7 500		
Sous total	11 000	22 988	-11 988	-52,15%
Subventions de la ville				
- affectées à un projet	61 187	87 567	-26 380	-30,13%
- non affectée	309 711	314 687	-4 976	-1,58%
Sous total	370 898	402 254	-31 356	-7,80%
Subventions de la CAF / MSA				
- affectées à un projet	128 962	121 340	7 622	6,28%
- non affectée	116 809	121 514	-4 705	-3,87%
Sous total	245 771	242 854	2 917	1,20%
Autres financeurs				
- affectées à un projet (CARSAT/ DRAC / Fonds Social Européen)	12 258		12 258	
- non affectée (Assemblée Nationale, Fonds Députés)				
Sous total	12 258		12 258	
TOTAL	711 864	688 596	23 268	3,38%

Les subventions d'exploitation par nature et prestations de services

CAF

Tableau des subventions d'exploitation par nature et P.S. CAF				
Libellés	Montant comptabilisé en 2025	Montant comptabilisé en 2024	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la ville	309 711	314 687	-4 976	-2%
- versées par la CAF	34 163	40 750	-6 587	-16%
- versées par la Métropole	7 500	7 500		
Sous total	351 374	362 937	-11 563	-3,19%
Subventions affectées à un projet :				
- versées par l'Etat	71 937	20 000	51 937	259,69%
- versées par la région				
- versées par le département				
- versées par la Métropole	3 500	15 488	-11 988	-77,40%
- versées par la ville	61 187	87 567	-26 380	-30,13%
- versées par la CAF	13 006	25 532	-12 526	-49,06%
- versées par d'autres organismes (CARSAT/DRAC / Fonds Social Européen)	12 258		12 258	
Sous total	161 888	148 587	13 301	8,95%
Subventions non affectées :				
- versées par l'Etat				
- versées par la région				
- versées par le département				
- versées par la ville				
- versées par la CAF				
- versées par d'autres organismes (ASP/CNASEA, Assemblée Nationale)		500	-500	-100,00%
Sous total		500	-500	-100,00%
TOTAL (I)	513 262	512 024	1 238	0,24%
Prestations CAF / MSA :				
- Animation globale	82 646	80 764	1 882	2,33%
- Animation collective famille	27 660	27 020	630	2,33%
- Animation Jeunesse	22 179		22 179	
- CLAS	3 087	3 020	67	2,22%
- ALSH / ALAE	50 449	52 857	-2 408	-4,56%
- CTG BONUS TERRITOIRE	12 591	12 911	-320	-2,48%
TOTAL (II)	198 602	176 572	22 030	12,48%
TOTAL GENERAL (I)+(II)	711 864	688 596	23 268	3,38%